



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-WP/35
EX/8
15/6/04

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 20 : Amélioration de l'efficacité de l'OACI

RAPPORT DU CONSEIL SUR L'APPLICATION DES RÉSOLUTIONS A31-2, A32-1 ET A33-3 DE L'ASSEMBLÉE

SOMMAIRE

La présente note est un rapport à l'Assemblée sur l'application des Résolutions A31-2, A32-1 et A33-3 relatives à l'amélioration de l'efficacité de l'OACI.

La suite proposée à l'Assemblée figure au paragraphe 11.

RÉFÉRENCES

A32-WP/69
A33-WP/50
Doc 9790, *Résolutions de l'Assemblée en vigueur au 5 octobre 2001*

1. INTRODUCTION

1.1 L'Assemblée a adopté trois résolutions sur l'amélioration de l'efficacité de l'OACI, les Résolutions A31-2, A32-1 (mesures pour la poursuite des améliorations pendant et après le triennat 1999-2001) et A33-3 (face à de nouveaux défis), a demandé que l'on poursuive les efforts pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'OACI et a notamment chargé le Conseil et le Secrétaire général, dans leurs domaines de compétence respectifs, de poursuivre les travaux nécessaires pour que l'OACI fasse preuve d'efficacité pour relever les défis d'un secteur aéronautique en rapide évolution et promouvoir la sécurité et la sûreté dans le monde entier. Deux rapports ont été présentés aux 32^e et 33^e sessions, respectivement dans les notes A32-WP/69 et A33-WP/50, et des mesures supplémentaires ont été prises depuis au niveau du Conseil et du Secrétariat dans le cadre d'un processus continu.

1.2 Ces mesures concernent l'automatisation de tâches appropriées par le recours à de nouvelles technologies, la hiérarchisation des activités des programmes en coordination avec le Plan d'action stratégique de l'OACI, l'amélioration de l'échange d'informations avec les États contractants et la présentation ponctuelle de renseignements aux organes directeurs et aux gestionnaires. Le présent rapport en rend compte.

2. **PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE — RÉOLUTION A31-2, PARAGRAPHE 3, ALINÉA a)**

2.1 À ses 169^e, 171^e et 172^e sessions, le Conseil a examiné et révisé le Plan d'action stratégique de l'Organisation (SAP). Pour mieux les définir et en améliorer la signification, les activités clés de chaque objectif stratégique ont été révisées de manière à traduire une approche plus orientée vers l'action. Elles prennent aussi en compte des éléments tels que le nouvel élargissement du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation et le Programme universel d'audits de sûreté (USAP), les travaux sur la *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, la *Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers* et les résultats de la Conférence sur l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne de 2000, de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien et de la onzième Conférence de navigation aérienne de 2003.

2.2 Cette révision ne devrait être qu'une étape d'un processus en plusieurs phases qui reliera les grandes composantes du cycle de planification et de compte rendu de l'OACI, cycle dans le cadre duquel le plan d'activités sera le principal moyen employé pour détailler la façon dont les objectifs stratégiques de l'OACI pourront se traduire en actions. Le plan d'activités serait complété par un plan relatif à un système moderne de suivi du fonctionnement des programmes et de compte rendu, qui contribuerait non seulement à apporter une meilleure responsabilité quant aux résultats et à l'utilisation des ressources, mais aussi à révéler les possibilités de gains d'efficacité supplémentaires par une meilleure intégration des méthodes de travail, une meilleure planification de l'exécution des programmes de travail et une meilleure intégration de toutes les composantes de l'Organisation, notamment entre les bureaux régionaux et le siège. Étant donné la complexité de cette entreprise qui touche l'ensemble de l'Organisation, il est très improbable que le plan d'activités soit prêt avant la 35^e session de l'Assemblée. Lorsqu'il le sera, le Conseil se penchera à nouveau sur le Plan d'action stratégique. Le Conseil considère que le titre et le contenu de ce dernier sont provisoires, mais, en attendant, l'expression Plan d'action stratégique sera conservée pour assurer la cohérence avec les résolutions, les notes de travail et les documents de l'Assemblée, même si l'élément action y est limité.

3. **RELEVER LES DÉFIS D'UN SECTEUR AÉRONAUTIQUE EN RAPIDE ÉVOLUTION ET PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DANS LE MONDE ENTIER — RÉOLUTION A32-1, PARAGRAPHE 3, ALINÉAS a), b), d), e) ET f) 1), ET RÉOLUTION A31-2, PARAGRAPHE 5**

3.1 À la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001, l'OACI a réagi rapidement aux nouvelles menaces et exigences de façon à contribuer effectivement à la sécurité et à la sûreté dans le monde entier. Une Conférence internationale ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation s'est tenue en février 2002, conférence qui a notamment recommandé d'élaborer et d'appliquer un plan d'action général pour la sûreté de l'aviation et de mettre sur pied un programme global d'audits de sûreté de l'aviation universels, réguliers, obligatoires, systématiques et harmonisés.

3.2 Dans le cadre du Programme de sûreté de l'aviation (AVSEC), le Manuel de sûreté de l'OACI a été complètement révisé, de façon qu'il reflète les progrès méthodologiques et technologiques de la sûreté, et il a été produit dans les six langues de travail de l'Organisation.

3.3 Toujours dans le cadre du Programme AVSEC, la mise en œuvre du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, qui contient huit projets AVSEC, a sensiblement progressé.

3.4 Tous les travaux préparatoires à la mise sur pied de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) ont été menés à bien. En juin 2003, le Président du Conseil a nommé l'Organe directeur, et l'IFFAS est devenue opérationnelle.

3.5 Le Programme des travaux techniques de l'Organisation dans le domaine de la navigation aérienne (TWP) a réalisé des tâches qui touchent la sécurité de manière que les programmes hautement prioritaires qui ont une incidence sur la sécurité des voyageurs bénéficient de tous les moyens financiers et humains nécessaires. Le programme des missions a été hiérarchisé de manière à financer en priorité les activités relatives à la sécurité.

3.6 La Commission de navigation aérienne a examiné, actualisé et hiérarchisé annuellement ses objectifs globaux ainsi que les tâches du TWP. Dans le cadre de cet examen critique, elle a attribué des priorités à toutes les tâches du TWP, essentiellement en fonction de la sécurité et de leurs liens avec ses objectifs. Les objectifs et les priorités ainsi établis ont guidé l'affectation des ressources de la Direction de la navigation aérienne. Les objectifs globaux sont étroitement liés au Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde et au Plan d'action stratégique de l'Organisation.

3.7 Les programmes de travail de deux groupes d'experts de la Commission (le Groupe d'experts en communications du service mobile aéronautique [AMCP] et le Groupe d'experts du réseau de télécommunications aéronautiques [ATNP]) et celui d'un groupe d'étude de la navigation aérienne (le Groupe d'étude sur la commutation des circuits vocaux ATS et la signalisation [AVSSSG]) ont été fusionnés et constituent maintenant le programme de travail d'un groupe unique désigné Groupe d'experts des communications aéronautiques (ACP). De même, les programmes de travail du Groupe d'experts du système mondial de navigation par satellite (GNSSP) et du Groupe d'étude de la vérification des aides de radionavigation (TRNSG) ont été regroupés pour constituer le programme de travail du Groupe d'experts des systèmes de navigation (NSP).

3.8 Il a été demandé à tous les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne de structurer les nouvelles SARP qu'ils élaborent suivant une série de lignes directrices produites par le Secrétariat et approuvées par la Commission. Ces lignes directrices prévoient que les SARP forment deux sections, l'une contenant les dispositions générales, mûres et stables, l'autre contenant les spécifications et caractéristiques détaillées.

3.9 Dans le domaine de l'environnement, le Comité du Conseil sur la protection de l'environnement en aviation (CAEP) a procédé à un réexamen de sa structure et de ses méthodes de travail qui a conduit à un certain nombre de changements, notamment à une structure de groupes de travail simplifiée. En outre, le Secrétaire général a créé un Groupe de l'environnement au sein de la Direction du transport aérien, ce qui s'est traduit par un regroupement partiel des ressources du Secrétariat dans le domaine de l'environnement.

3.10 Dans le domaine juridique, on a fait appel à de petits groupes d'étude du Secrétariat hors budget, composés d'experts d'États contractants et d'organisations internationales et coordonnés par la Direction des affaires juridiques, pour étudier des questions figurant au Programme général des travaux du Comité juridique et faire des recommandations à leur sujet. On a en outre déployé des efforts pour encourager les États à ratifier les instruments de droit aérien international.

4. **RÉSOLUTION A33-3**

4.1 Le Conseil a approuvé des lignes directrices destinées à accélérer l'adoption des SARP et l'approbation des PANS qui sont nécessaires à la sécurité ou à la sûreté. Par ailleurs, une autre note présentée à la 35^e session de l'Assemblée contient des propositions visant à améliorer le processus d'élaboration et d'adoption des SARP en général.

5. **ÉVALUATION DES PROGRAMMES, VÉRIFICATION ET EXAMEN DE LA GESTION — RÉSOLUTION A32-1, PARAGRAPHE 3, ALINÉA c)**

5.1 Les activités d'évaluation, d'audit et d'examen de la gestion prévues dans les programmes de travail annuels du Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO) ont été définies en vue d'améliorer la gestion, la transparence et l'imputabilité des programmes, comme le prescrivent la Résolution A32-1 de l'Assemblée et les décisions ultérieures du Conseil. Ces activités annuelles ont notamment concerné la vente des publications, les opérations des bureaux régionaux, les services de télécommunications, la gestion des déplacements, les méthodes de passation des contrats et d'acquisition ainsi que les moyens utilisés pour mesurer l'efficacité du Programme de coopération technique et son incidence sur la mise en œuvre des SARP. Le Bureau apure et certifie aussi les états annuels des dépenses des organismes régionaux de l'aviation. En outre, il fournit des analyses et des conseils au Secrétaire général et à la haute direction en matière d'initiatives de gestion dans des domaines tels que l'imputabilité, la structure et l'organisation des programmes et l'application de la technologie de l'information et des communications. Les activités du Bureau se sont traduites par des recommandations axées sur la double nécessité d'améliorer les contrôles pour assurer le respect des dispositions réglementaires, l'économie, l'efficacité et l'efficience des activités et d'évaluer la validité des renseignements utilisés pour la prise de décisions, le suivi des activités et la qualité de l'organisation. Le cas échéant, des mesures ont été prises ou engagées pour appliquer beaucoup de ces recommandations. Le Bureau sert de centre de coordination des contrôles effectués par le Corps commun d'inspection relativement à l'Organisation. Toutes les activités du Bureau sont coordonnées avec le Commissaire aux comptes. Le Bureau soumet chaque année au Conseil son programme de travail ainsi qu'un rapport sur ses activités, pour examen et avis.

6. **RATIONALISATION DES PROCESSUS DE L'ASSEMBLÉE — RÉSOLUTION A32-1, PARAGRAPHE 4, ALINÉA a)**

6.1 Conformément aux instructions de l'Assemblée, les méthodes de compte rendu à l'Assemblée ont été rationalisées, à partir de la 32^e session, de façon à éviter que les mêmes documents ne soient présentés et examinés plusieurs fois au sein d'organes différents, lorsque cela n'est pas essentiel. En suspendant dès le début de la session les alinéas a) et d) de la Règle 15 et la Règle 33 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, la Plénière a été en mesure de traiter les points initiaux sans intervention préalable du Comité exécutif. Conformément à la directive de l'Assemblée (Résolution A31-2) demandant de «mettre en application des méthodes de vote plus modernes et plus efficaces, en particulier pour l'élection du Conseil», un nouveau système de dépouillement électronique des scrutins a été mis en place à partir de la 32^e session. En outre, pour réduire le volume des documents imprimés, comme l'avait demandé l'Assemblée, toutes les notes de travail de l'Assemblée ont été placées sur le site Web de l'Organisation dans toutes les langues de travail de l'OACI à partir de la 32^e session.

7. PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET SARP — RÉOLUTION A32-1, PARAGRAPHE 3, ALINÉA f) 2)

7.1 L'adoption d'une nouvelle politique de coopération technique a permis de contrer l'augmentation du déficit chronique qui a entravé le fonctionnement de la Direction de la coopération technique pendant près de dix ans. Ces six dernières années, à l'exception de 2002, cette politique s'est traduite par un excédent grâce aux économies résultant de la réduction des effectifs qu'a rendue possible l'application du concept de personnel essentiel. En outre, la Direction s'est accommodée d'une réduction des frais généraux, ramenés de 13 % à une moyenne de 6 %, selon la nature et la complexité du projet et des frais connexes.

7.2 Une coordination active avec la Direction de la navigation aérienne a permis d'accroître l'incidence du Programme de coopération technique sur la mise en œuvre des SARP grâce à un contrôle effectif de la compatibilité des projets avec les SARP concernées, et elle a évité les chevauchements inutiles dans le cadre des activités de suivi des audits de l'USOAP.

7.3 La Direction du transport aérien et la Direction de la coopération technique ont développé leurs efforts coordonnés pour mettre en œuvre le Programme de suivi de la sûreté de l'aviation visant à remédier aux carences constatées lors des audits réalisés par le Groupe des audits de sûreté de l'aviation (ASA); là encore, on a ainsi évité les chevauchements inutiles.

8. AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES BUREAUX RÉGIONAUX — RÉOLUTION A32-1, PARAGRAPHE 6, ALINÉAS b) ET c)

8.1 Pour ce qui est des initiatives visant à améliorer l'efficacité des bureaux régionaux, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan d'action stratégique révisé donneront des orientations claires sur les travaux et la communication des résultats, les coûts en ressources et les écarts par rapport aux plans de toutes les activités régionales. En outre, pour faire progresser la définition, le contrôle et le compte rendu des résultats des travaux régionaux, il faut un cadre général favorisant une méthodologie commune dans l'ensemble des bureaux régionaux. On a donc profité de l'occasion de l'établissement du projet de budget-programme 2005-2006-2007 pour commencer à indiquer l'affectation des ressources en fonction de la gestion par objectifs; le Manuel des bureaux régionaux (ROM) sera modifié en conséquence.

8.2 Le Secrétaire général a l'intention d'établir un processus formel d'évaluation annuelle de chacun des sept bureaux régionaux. Au dernier triennat, l'élaboration d'un projet de plan d'activités pour le Bureau régional de Paris a beaucoup progressé, et l'on compte en étendre le principe aux autres bureaux régionaux d'ici 2006, sous réserve de disposer des moyens nécessaires.

8.3 Dans le cadre de l'effort permanent visant à améliorer le fonctionnement des bureaux régionaux, le Secrétaire général met en place de nouvelles technologies et adopte des méthodes révisées susceptibles d'améliorer l'exécution générale des programmes.

9. ÉCONOMIES, MOYENS D'ÉLIMINER LES OBSTACLES À UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ AU SEIN DU SECRÉTARIAT [RÉSOLUTION A32-1, PARAGRAPHES 4, ALINÉA e), ET 5, ALINÉA b)] ET RECOURS À LA NOUVELLE TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ

9.1 Dans le cadre du processus permanent visant à améliorer l'efficience et l'efficacité de l'Organisation, le Conseil (170^e session) a examiné et entériné la proposition du Secrétaire général relative à la réalisation d'une étude détaillée sur le renforcement de la gestion du programme et l'amélioration des méthodes de travail, l'efficacité de l'utilisation de la technologie de l'information et une plus grande intégration de cette technologie dans les méthodes de travail, la dotation en personnel et la formation ainsi que l'augmentation de la production des recettes. En conséquence, le Secrétaire général a constitué une équipe multidisciplinaire du Secrétariat qu'il a chargée de réaliser ce travail.

9.2 À sa 171^e session, le Conseil a reçu un rapport d'avancement contenant un plan d'action. Le Conseil a pris acte des travaux en cours et des initiatives nouvelles lancées par le Secrétaire général pour renforcer l'efficience et l'efficacité de l'Organisation, il a examiné le plan d'action et il a approuvé l'attribution d'un budget pour l'exécution de projets relatifs à la technologie de l'information et des communications ainsi qu'à la formation, en utilisant les fonds rendus disponibles par la 34^e session (extraordinaire) de l'Assemblée (voir la Résolution A34-1). Le prochain rapport d'avancement lui sera présenté à sa 173^e session, en novembre/décembre 2004.

9.3 L'Organisation a pris ces dernières années un certain nombre d'autres mesures et initiatives afin de réaliser des économies, d'accroître les recettes et de mieux utiliser la technologie nouvelle.

9.3.1 Gestion des locaux du siège et autres services administratifs

9.3.1.1 Les installations de conférence ont continué à bénéficier d'améliorations techniques destinées à assurer un meilleur service aux délégués. Les salles de conférences n^{os} 1 et 2 ont été modernisées de façon à permettre aux délégués de se brancher sur l'ICAO-Net, et des installations de communication sans fil ont été mises en place. Pendant les grandes réunions, des services Internet adéquats sont fournis aux participants.

9.3.1.2 La sécurité de l'immeuble a été renforcée. Avec le concours du Gouvernement canadien, l'OACI a été dotée d'équipements de contrôle des accès à la pointe du progrès, notamment d'un appareil de radioscopie, d'un portique de détection des métaux et d'un système de surveillance par télévision en circuit fermé.

9.3.1.3 Le 5 septembre 2003, la Direction de la coopération technique a quitté le 10^e étage du siège de l'OACI pour s'installer au 25^e étage de la Tour Bell, juste à côté de l'immeuble du siège. Elle dispose ainsi de la place supplémentaire dont elle avait besoin et elle a libéré des bureaux nécessaires pour la réorganisation et la réinstallation du Groupe des audits de supervision de la sécurité (SOA), de la Sous-Direction de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (AVSEC) et du Programme des audits de sûreté de l'aviation (ASA). La surface restante a servi à réinstaller certaines délégations de manière à mettre des bureaux à la disposition des trois nouvelles délégations au Conseil. Avec la coopération et l'appui des Gouvernements fédéral et provincial, l'OACI a obtenu un bail de 10 ans pour le 25^e étage de la Tour Bell et a été en mesure de réaménager la partie du 10^e étage du siège affectée au Secrétariat sans que cela n'entraîne pour elle de frais supplémentaires.

9.3.1.4 Lorsque l'OACI ne s'en sert pas, les salles de réunions du centre de conférences sont louées à d'autres organismes, ce qui produit des recettes qui compensent en partie les frais imputés au budget du Programme ordinaire, puisqu'elles paient tous les équipements et une partie des frais de fonctionnement et d'entretien du centre.

9.3.2 **Services linguistiques**

9.3.2.1 Dans le domaine des langues, la production totale des trois dernières années a augmenté de 8,2 %. L'arabe et le chinois ont été mis en place pratiquement sans frais supplémentaires pour l'Organisation grâce au transfert de 13 postes de la catégorie des administrateurs qui se sont libérés par attrition dans les sections anglaise, espagnole, française et russe au cours des trois derniers triennats, ce qui n'a pas empêché de maintenir un niveau de service adéquat grâce au recours à la nouvelle technologie, à des gains d'efficacité, à un contrôle plus étroit du flux des travaux, à la rationalisation et à la réorganisation des opérations et à un plus grand appel à l'externalisation. On utilise des logiciels de traduction assistée par ordinateur et on a mis en place un nouveau système multilingue fondé sur le Web pour la gestion de la terminologie. D'ici la fin de l'année, un nouveau Système de services réseautés de documents électroniques (EDEN) aura été installé. Ce système accroîtra l'efficacité de l'Organisation grâce au passage de l'actuel système de contrôle des documents, largement manuel, à un réseau multi-utilisateurs fondé sur le Web pour l'ensemble de l'OACI qui facilitera grandement l'accès aux versions électroniques des documents terminés dans les six langues de travail et constituera un puissant outil de recherche multilingue des documents.

9.3.2.2 Pour réduire le coût des services linguistiques, on continue d'employer la télétraduction, lorsque c'est possible, pour les réunions tenues en dehors du siège (Conférence diplomatique du Cap, Réunion de facilitation à l'échelon division du Caire). Cette technique consiste à envoyer les documents au siège pour qu'ils y soient traduits de nuit en cinq ou six langues puis renvoyés à la réunion à l'aide de moyens de communication modernes.

9.3.3 **Recours à l'automatisation**

9.3.3.1 Grâce à un recours accru à l'automatisation, l'OACI est aussi mieux en mesure de satisfaire les demandes de données que l'on vend maintenant aux clients. Par exemple, les utilisateurs qui font appel à la Direction du transport aérien ont été dotés des outils d'automatisation et des données requis pour produire, entre autres, une documentation standard. Cette amélioration de la productivité est attribuable à la mise au point du Système de gestion de la production des documents (DPMS). Avec la mise en service de la base de données statistiques intégrée (ISDB), on prévoit de réduire la publication des divers recueils de statistiques, dont le volume s'est accru, et de favoriser la diffusion des données sous forme électronique par courrier électronique, par CD ou par accès direct via l'Internet.

9.3.3.2 Le système financier est en cours de modernisation et, dans une première phase, on a établi une demande de propositions à l'intention d'éventuels fournisseurs. Des améliorations sensibles ont déjà été apportées dans les domaines de la paie et de la comptabilité.

9.3.3.3 Les projets de technologie de l'information destinés à améliorer l'efficacité globale de l'Organisation ont également beaucoup progressé, qu'il s'agisse du remplacement de plusieurs serveurs et systèmes d'exploitation traditionnels par des systèmes contemporains modernes, ou de la mise en place d'un nouveau dispositif de travail en réseau, l'UROAM, qui assurera aux utilisateurs hors siège, dont les bureaux régionaux, une connexion plus fonctionnelle et plus sûre via l'Internet. On travaille aussi à passer de l'actuel serveur de courrier Exchange 5.5 à la version la plus récente de ce produit, à mettre en place des filtres antipourriels (anti-spams) efficaces et à introduire un gestionnaire de boîtes aux lettres

électroniques qui placera automatiquement les pièces jointes dans la mémoire normale du réseau sans intervention de l'utilisateur.

9.3.4 **Gestion des ressources humaines**

9.3.4.1 Pour accélérer le processus de recrutement des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le Conseil est convenu de ramener de quatre à trois mois en 2000 puis à deux mois en 2003 le délai de présentation des candidatures dans le cas des avis de vacance internationaux.

9.3.4.2 À la demande du Conseil, la Commission d'examen des candidatures aux postes de directeur (COPAD) a réexaminé ses méthodes en vue de les améliorer et de les rationaliser. Le Conseil a noté et entériné les résultats de ce réexamen en 2003.

9.3.4.3 Sur l'avis de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a établi de nouvelles approches de la gestion des ressources humaines dans le cadre de la réforme d'ensemble qui est en cours dans les organisations du système commun des Nations Unies; elle a décidé de revoir en priorité le système de rémunération et d'avantages sociaux. L'OACI a participé activement aux travaux de la CFPI et de ses groupes de travail à ce sujet. Les résultats d'une étude pilote de la CFPI serviront à renforcer les systèmes actuels de l'OACI relatifs au personnel tels que le système d'évaluation du rendement et le cadre de compétences.

9.3.4.4 Les communications et l'information du personnel ont été améliorées grâce à l'utilisation de l'Intranet de l'OACI.

9.3.5 **Commercialisation des services de l'OACI qui ont une valeur marchande et ventes de publications**

9.3.5.1 En 2002, un site Web commercial désigné ICAO eSHOP a été créé, dans le but de vendre les publications sur le Web. Une centaine d'utilisateurs se sont inscrits à quatre services d'information qui offrent des ensembles de documentation à jour. Chaque année, un petit nombre de titres sont produits sur CD-ROM et mis à la disposition de clients commerciaux de l'extérieur par abonnement. On continue de proposer aux organismes commerciaux de l'espace publicitaire sur le site Web de l'OACI pour produire des recettes supplémentaires.

9.3.5.2 Les recettes de la vente des publications ont sensiblement augmenté en trois ans, passant de 2 878 801 \$US en 2000 à plus de 4 millions en 2003.

9.3.6 **Amélioration des communications avec les États grâce aux échanges électroniques**

9.3.6.1 À l'OACI, la publication électronique a débuté en 1995 avec l'ouverture du site Web public. Des renseignements et documents actuels ou historiques sont à disposition, souvent dans les six langues de travail. Il y a au total 53 500 pages Web uniques sur les différents sites de l'OACI. Le nombre de visiteurs de ces sites est passé à 100 000 par mois.

9.3.6.2 En 1999, un site Web intitulé ICAO-Net a été créé à l'intention des États membres. Actuellement, 168 États, toutes les délégations nationales résidentes et 62 organisations internationales y ont accès. Ce site contient des ensembles uniques de renseignements et documents de l'OACI. Les délégations nationales auprès de l'OACI ont accès à une collection hyperliée des notes de travail, procès-verbaux et décisions du Conseil, de la Commission de navigation aérienne et des comités. On y tient aussi régulièrement une collection de tous les rapports d'audit de supervision de la sécurité,

l'annuaire des délégations, le calendrier des réunions, des instructions ainsi que l'information du Commissariat.

9.3.7 **Bibliothèque et archives**

9.3.7.1 Le microfilmage des dossiers de l'OACI est actuellement remplacé par l'imagerie documentaire, qui permet d'extraire l'information voulue plus facilement et d'y accéder plus rapidement. Les archives électroniques sont en cours de développement, pour qu'elles puissent recevoir un nombre croissant d'éléments à archiver.

10. **INCIDENCE FINANCIÈRE**

10.1 Les propositions contenues dans la présente note n'ont pas d'incidence budgétaire directe pour l'avenir immédiat. Les améliorations faites durant le triennat 2002-2004 faciliteront un meilleur déploiement des ressources et une meilleure gestion durant le triennat 2005-2007.

11. **SUITE PROPOSÉE**

11.1 L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note du présent rapport;
- b) à demander au Conseil de continuer à travailler de façon permanente à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'OACI et de lui faire rapport à sa prochaine session ordinaire.